

de conserver un quorum, il est arrivé quelque fois que le président a été autorisé à recevoir des témoignages, sans qu'il y eut un quorum présent ; mais au meilleur de ma connaissance, les témoignages étaient ensuite lus au témoin devant un quorum. Cela s'est fait dans plusieurs comités à ma connaissance.

Pouvez-vous dire combien de fois le président a été ainsi autorisé à recevoir les témoignages, et si une telle autorisation était générale ou spéciale?—Je ne puis répondre positivement à la première partie de la question ; quant à la seconde partie, il n'y avait aucune autorisation spéciale, mais seulement c'était entendu parmi les membres présens.

M. Heney s'est alors retiré.

*F. A. Quesnel*, écuyer, un des membres de cette chambre, examiné comme suit :

Etiez-vous membre du comité des griefs l'année dernière?—J'ai été ajouté au comité des griefs après que la requête de M. Gugy eut été référée au dit comité.

Avez-vous assisté régulièrement aux séances du comité l'année dernière?—J'y ai assisté le 2, le 4, le 7, le 11, le 12 et le 26 mars dernier.

Parlez-vous de mémoire ou par référence actuelle aux journaux?—Je me rappelle très bien sans référer au journal, d'avoir assisté au comité pour prendre des témoignages au sujet du Juge Kerr, mais c'est en ayant référence au dit journal, que je fais mention des jours où j'ai assisté au dit comité, et je n'ai pris part aux délibérations du comité que dans ce qui concernait l'affaire du Juge Kerr.

Avez-vous connaissance que les membres du comité aient examiné les témoins en l'absence d'un quorum du comité?—Non, je n'en ai aucune connaissance.

M. Quesnel s'est alors retiré.

*Ebnezer Peck*, écuyer, un des membres de cette chambre, examiné comme suit :—[Par M. Huot.]

Etiez-vous membre du comité des griefs l'année dernière?—Oui.

Avez-vous assisté régulièrement aux séances du comité l'année dernière?—Je n'ai pas assisté régulièrement.

Etiez-vous présent à l'examen de quelques témoins, et quels?—Je ne puis m'en rappeler précisément.

Avez-vous été présent à l'examen de M. Perrault et de M. Green, ou de l'un ou de l'autre de ces deux messieurs?—Je me souviens d'avoir été présent à l'examen de plusieurs témoins, mais je ne puis me rappeler lesquels ; plusieurs de ceux qui étaient examinés devant le comité m'étaient entièrement étrangers.

Combien de fois avez-vous pu assister aux séances du comité?—J'y ai assisté en plusieurs occasions, mais je ne puis me rappeler le nombre de fois.

Avez-vous connaissance que les membres du comité aient examiné les témoins en l'absence d'un quorum du comité?—Je me ressouviens que ce fut le cas dans deux occasions. Je ne puis actuellement donner le nombre précis des jours où j'ai siégé avec le comité ; je me souviens d'y avoir été appelé plusieurs fois pour y former un quorum.

Quand vous y avez assisté, était-ce pour examiner des témoins, ou pour assister à leur examen, ou bien pour les deux réunis?—Je me souviens d'avoir assisté à l'examen de plusieurs témoins, et aussi à la lecture des témoignages.

[Par M. Lafontaine.]

N'est-il pas à votre connaissance qu'aucun témoignage pris par le dit comité n'a